



**Direction de l'Enseignement Supérieur
de la Recherche et du Transfert de Technologie**

APPEL A PROPOSITIONS BOURSES DOCTORALES REGIONALES 2020

1. CADRE GENERAL

Comme les années précédentes, la Région attribuera en 2020 des bourses doctorales. Ces bourses doctorales sont de deux types et comprennent, d'une part, des bourses de thèse entièrement financées par la Région et, d'autre part, des bourses de thèse cofinancées par la Région et une entreprise **(exclusivement TPE ou PME)** ou un organisme de recherche ou un autre établissement.

Elles sont toutes attribuées pour une durée maximale de trois ans à de jeunes étudiants-chercheurs titulaires d'un master et préparant une thèse dans une unité de recherche située sur le territoire de la région Centre-Val de Loire, **tout en étant inscrits dans l'une des deux universités de la région : Orléans ou Tours ou à l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) Centre Val de Loire.**

L'appel à propositions porte sur des sujets de thèse. Après sélection par les Ecoles doctorales et la Commission permanente du Conseil régional, il sera procédé à un appel à candidatures.

Les sujets susceptibles de bénéficier de ce type de bourse doivent satisfaire au mieux aux critères suivants :

- contribuer à l'affirmation des domaines de recherche bien ancrés en région et dotés d'une visibilité au moins nationale ;
- favoriser les collaborations entre disciplines et/ou entre organismes.

Les écoles doctorales sont invitées à positionner les sujets de thèse qui seront présentés à la Région par rapport aux thématiques scientifiques et aux domaines potentiels de spécialisation (DPS) de la Stratégie régionale de l'innovation (SRI) dont la liste figure en annexe 1 de cet appel à propositions.

La Région demande aux bénéficiaires des bourses régionales de suivre, au cours de la préparation de leur thèse, le module de formation : « Initiation à la diffusion de la Culture Scientifique » proposé par le collège doctoral et dispensé par Centre Sciences.

2. MODALITES DE SELECTION

2.1. Les bourses de thèse entièrement financées par la Région

**Les demandes de bourses entièrement financées par la Région
sont à transmettre directement
aux Ecoles doctorales des deux universités et de l'INSA CVL.**

Les Ecoles doctorales des universités d'Orléans et de Tours et aussi de l'INSA CVL pour 2 d'entre elles auront à charge de rassembler les sujets relevant de l'ensemble des unités de recherche sur lesquelles s'appuient ces Ecoles doctorales, en s'assurant de la conformité de ces propositions avec les critères d'appréciation précités de la Région.

En 2020, la Région offre **33 bourses doctorales « 100% »** :

- ✓ d'un montant unitaire de **30 000 €/an**
- ✓ réparties entre les Ecoles doctorales de la façon suivante :
 - **25 bourses doctorales pour les Ecoles doctorales Santé, Sciences et Technologies (SST) des universités d'Orléans et de Tours et aussi de l'INSA CVL pour 2 d'entre elles**, réparties de la façon suivante entre les 3 écoles doctorales thématiques :
 - Santé, Sciences Biologiques et Chimie du Vivant (SSBCV) : 11 bourses,
 - Energie, Matériaux, Sciences de la Terre et de l'Univers (EMSTU) : 9 bourses,
 - Mathématiques, Informatique, Physique Théorique et Ingénierie des Systèmes (MIPTIS) : 5 bourses.

dont 2 bourses doctorales pour des sujets en co-direction concernant des unités de recherche relevant de 2 établissements différents, qui pourront éventuellement être présentés conjointement par 2 écoles doctorales thématiques différentes.

- **8 bourses doctorales pour les Ecoles doctorales Sciences Humaines et Sociales (SHS) des universités d'Orléans et de Tours**, réparties de la façon suivante entre les 2 écoles doctorales thématiques :
 - Sciences de la Société : Territoires, Economie, Droit (SSTED) : 4 bourses,
 - Humanités et Langues (H & L) : 4 bourses

dont 1 bourse doctorale pour un sujet en co-direction concernant des unités de recherche relevant de 2 établissements différents, qui pourra éventuellement être présenté conjointement par 2 écoles doctorales thématiques différentes.

Les sujets de thèse sélectionnés par les Ecoles doctorales sont transmis à la Région pour choix des sujets par la Commission permanente du Conseil régional :

=> au plus tard le **27 janvier 2020** pour les sujets relevant des Ecoles doctorales Sciences et Technologies (SST),

=> au plus tard le **12 mai 2020** pour les sujets relevant des Ecoles doctorales Sciences Humaines et Sociales (SHS).

Les unités de recherche d'accueil et les organismes gestionnaires des bourses seront également indiqués dès cette étape.

Les Ecoles doctorales devront veiller à assurer la plus large publicité aux sujets retenus, notamment par le biais des sites internet des universités.

Un appel à candidatures devra être lancé auprès des étudiants de Master ou étudiants titulaires d'un Master (inscrits ou non dans les universités d'Orléans ou de Tours ou de l'INSA CVL).

Le choix des candidats sera assuré par des jurys organisés par les Ecoles doctorales correspondantes des deux universités et de l'INSA CVL.

La Région souhaite que ces bourses soient attribuées en priorité à de jeunes candidats, soit à des candidats âgés de moins de 30 ans au 1^{er} janvier 2020. Toutefois des dérogations seront possibles et devront être notifiées et justifiées auprès de la Région.

2.2. Les bourses doctorales "cofinancées" par la Région et un organisme de recherche ou un autre établissement ou une entreprise (exclusivement TPE ou PME)

En 2020, la Région offre **15** bourses doctoralescofinancées.

Les sujets doivent être accompagnés des pièces précisées en annexe et présentés selon le modèle de tableau figurant également en annexe.

Le montant du financement régional est fixé forfaitairement à **17 000 €/an** (il ne pourra pas représenter plus de 60% du montant total de la bourse).

Un jury ad hoc se réunira pour classer les sujets en tenant compte des priorités thématiques de la Région. La Commission permanente sera alors saisie pour attribuer ces bourses "cofinancées" à partir de ce classement.

Pour les bourses cofinancées par une entreprise (exclusivement TPE ou PME), il est demandé à l'établissement demandeur d'envisager en priorité un financement de type CIFRE, et de contacter à cet effet la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT).

La Région souhaite que ces bourses soient attribuées en priorité à de jeunes candidats, soit à des candidats âgés de moins de 30 ans au 1^{er} janvier 2020. Toutefois des dérogations seront possibles et devront être notifiées et justifiées auprès de la Région.

Les demandes de bourses doctorales "cofinancées" avec les organismes de recherche ou un autre établissement ou les entreprises (exclusivement TPE ou PME) peuvent être transmises par les établissements demandeurs à la Région jusqu'au **jeudi 12 mars 2020 (au titre de l'année universitaire 2020/2021) pour une décision au plus tard en mai 2020.**

3. ENGAGEMENT DES CREDITS

L'engagement des crédits est permis par l'établissement d'une convention entre la Région et les universités d'Orléans ou de Tours, l'INSA CVL, le CNRS, l'INRAE, le BRGM, le CEA, l'Inserm, le MNHN, une grande école supérieure ou un autre établissement (ADEME, CNES...) signée par le président du Conseil régional et le représentant de l'établissement concerné.

4. OBLIGATION DES ETABLISSEMENTS DE RECHERCHE ET DES UNIVERSITES

Ces obligations sont décrites dans les conventions passées entre les établissements et la Région.

Il est néanmoins important de rappeler que **la Région n'assure aucune obligation d'employeur à l'égard des boursiers**, même si elle finance souvent l'intégralité de la rémunération et des charges sociales. Les établissements de recherche et les universités doivent par conséquent prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'assurance du boursier, le paiement éventuel d'indemnités de chômage, l'établissement d'une fiche de paie, etc.

Il est également rappelé qu'en cas d'absence prolongée du boursier (maternité, paternité, maladie...), il importe de prévenir la Région ; en tout état de cause, la Région assure au maximum trente-six mois de financement. Cette disposition est également applicable lorsque la rédaction de la thèse dépasse le temps prévu.

Contact Région

Direction de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et du Transfert de Technologie

Catherine MORIN de FINFE

Tél : 02 38 70 31 46

✉ : desrtt.recherche@centrevaldeloire.fr

<p>Informations pour remplir les tableaux récapitulatifs des demandes de bourses doctorales à la Région Centre-Val de Loire pour le positionnement des sujets de thèse Année universitaire 2020-2021</p>
--

Thématiques scientifiques

- Energie, Matériaux, Système Terre, Espace
- Patrimoines Naturels et Culturels
- Infectiologie - One Health
- Bio-médicaments
- Chimie Thérapeutique – Organisation Moléculaire du Vivant – Cosmétosciences
- Modélisation, Numérique, Société
- Cerveau, Imagerie, Psychiatrie
- Normes, Modèles, Lois, Pouvoirs

Domaines potentiels de spécialisation (DPS) de la Stratégie régionale de l'innovation (SRI)

DPS 1 - Ingénierie et métrologie environnementales pour les activités fortement consommatrices de ressources naturelles,

DPS 2 - Biotechnologies et services appliqués à la santé,

DPS 2 - Biotechnologies et services appliqués à la cosmétique,

DPS 3 – Composants et sous-systèmes pour l'optimisation de la gestion et du stockage de l'énergie,

DPS 4 - Technologies de l'efficacité énergétique pour la construction et la rénovation des bâtiments,

DPS 5 - TIC et services pour le tourisme patrimonial.

**DEMANDE DE BOURSE DOCTORALE COFINANCEE
AU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020 - 2021**

Liste des pièces à fournir pour permettre la décision d'attribution de la bourse

- **une page en langage vulgarisé** sur le sujet de thèse proposé et son intérêt par rapport aux objectifs de l'unité de recherche,
- **Note de présentation du cofinanceur :**
 - nom
 - statut (Etablissement public, SA...)
 - nom et coordonnées du correspondant
 - lettre d'engagement du cofinanceur pour 3 ans précisant le montant de la participation financière envisagée.
- **Coordonnées du gestionnaire de la bourse**
- Positionnement du sujet par rapport à la thématique scientifique concernée et au domaine potentiel de spécialisation (DPS) de la Stratégie régionale de l'Innovation, selon les indications mentionnées en annexe 1 de cet appel à propositions,
- rattachement du sujet à un projet de recherche déjà financé ou sur le point d'être soumis au titre des appels à projets de recherche d'intérêt régional ou d'initiative académique de la Région Centre-Val de Loire,
- contenu scientifique du programme de thèse (en quelques pages),
- nom du directeur de thèse,
- liste des principaux équipements nécessaires à la préparation de la thèse,
- toute information complémentaire jugée nécessaire par l'unité de recherche (cohérence avec des programmes de recherche ou des priorités soutenues par la Région...).

Note importante : la bonne compréhension du dossier est une condition indispensable pour son financement. Il est donc de l'intérêt de l'unité de recherche de rendre accessible son propos.

